

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE**  
**DU 09 novembre 2009**  
**N°1**

*ECOLE PRIMAIRE SAINT EXUPERY*  
*LE VILLAGE*  
*38780 OYTIER SAINT OBLAS*

**PRESENTS :**

**Mairie :** Monsieur Porretta et Monsieur Veniat et Mesdames Landy et Tora.

**Enseignants :** Madame Lorin présidente du conseil d'école : directrice CM1  
Madame Eperdussin : adjointe CM2  
Madame Manecy : adjointe CE2  
Madame Marcoux : adjointe CE1  
Madame Fabron : adjointe CP  
Mademoiselle Bojarski : adjointe MS/GS (secrétaire de séance)  
Madame Bonnot : adjointe PS/MS  
Madame Cretin : adjointe en CM1/CM2

**Parents :** Madame Monfray (groupement de parents)  
Monsieur Do Vale (groupement de parents)  
Madame Pierre (groupement de parents)  
Madame Audebet ( FCPE)  
Monsieur Lanvin (FCPE)  
Madame Charnay (FCPE)  
Madame Boglaenko (FCPE)

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :**

Monsieur Grange : Inspecteur de l'Education Nationale  
DDEN : Monsieur CAPIOD

➤ **Validation du précédent conseil d'école**

Madame Lorin demande aux membres du Conseil d'école si une personne aurait une remarque concernant le précédent procès verbal. Ce n'est pas le cas le procès verbal est donc validé.

➤ **Fonctionnement du conseil d'école**

Le conseil d'école se réunit 3 fois par an.

Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école (7 classes donc 7 représentants de parents), élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ; ils peuvent être remplacés par les parents suppléants.

Le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN) est chargé de visiter l'école une fois dans l'année. Un rapport concernant la sécurité est transmis à l'Education Nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Le directeur arrête l'ordre du jour selon les propositions qui lui sont adressées par les membres du conseil. La date du prochain conseil d'école ainsi que la date de remise des propositions est fixée à l'issue du conseil d'école.

Il adresse les convocations et l'ordre du jour, au moins huit jours avant la date de chaque réunion, aux membres du conseil.

En début de séance, le directeur en tant que président rappelle l'ordre du jour et l'explique.

Il cite les personnes qui, le cas échéant, seront consultées.

Le conseil désigne un secrétaire de séance parmi ses membres.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école est chargé de faire, devant les membres du conseil d'école, le bilan des questions dont a eu à connaître cet organe et sur les suites qui ont été données, aux avis formulés.

Après chaque séance, il est dressé un procès-verbal de la réunion qui est consigné dans un registre spécial conservé à l'école ; les parents sont invités à le demander, il peut aussi leur être envoyé par mail (environ 20 familles par classe disposent d'une adresse mail), les parents peuvent aussi le consulter par affichage.

➤ **Règlement intérieur : questions, validation par le vote**

Lors de ce conseil d'école, l'actuel règlement intérieur est validé sans modification.

Cependant, la date du jeudi 10 décembre est fixée pour une réunion réunissant les représentants de parents et la directrice pour réétudier l'actuel règlement. On s'assurera qu'il soit conforme au nouveau règlement départemental.

➤ **L'aide individualisée**

Sa mise en place diffère selon les écoles.

A Oytier nous avons essayé de tenir compte des différentes contraintes : à savoir celles des familles et des activités péri scolaires des enfants.

Les élèves restent dans leur classe afin qu'ils apprennent à utiliser les différents affichages.

Les groupes sont constitués de 6 enfants au maximum et les élèves n'ont pas nécessairement leur maîtresse pendant l'aide individualisée mais on s'est rendu compte lors de la première année que cela était plus facile pour les maîtresses d'enseigner à leurs élèves même pendant l'aide individualisée.

Cette année, fort de l'expérience de la première année, nous avons décidé d'instaurer l'aide sur trois soirs par semaine et de cibler une matière par soir. Ainsi, un enfant peut ne participer qu'un soir par semaine en fonction de ses besoins.

Ainsi c'est moins lourd pour les élèves et cela permet à davantage d'élèves d'en profiter.

Néanmoins un élève peut toujours participer deux fois par semaine.

Mme Lorin demande aux représentants des parents s'ils ont des retours des parents.

Les représentants de parents n'en ont pas.

➤ **Assiduité - Information concernant les absences**

Mme LORIN rappelle l'obligation d'assiduité en maternelle dès lors que les enfants sont inscrits à l'école.

Concernant les enfants d'élémentaire, il y a obligation d'assiduité scolaire. Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées/mois, la directrice peut signaler à l'Inspection Académique l'absence de l'enfant. Les raisons familiales ou raisons personnelles ne sont pas des absences justifiées conformément à la circulaire sur l'absentéisme.

Cette année, les enseignants ont noté que les absences étaient assez bien signalées et excusées par écrit. Le répondeur téléphonique, le mail ainsi que le document d'avis d'absence remis aux familles en début d'année facilitent l'information.

L'équipe enseignante remercie les parents et les encourage à poursuivre ainsi.

➤ **RASED (Réseau d'aide et de soutien aux enfants en difficulté)**

Concernant le RASED, Mme Lorin rappelle que l'école de Oytier ne dispose plus de maître E

(enseignant spécialisé à fonction pédagogique) depuis cette année.

Cependant, le maître G (fonction ré éducative) et le psychologue scolaire peuvent intervenir encore au sein de l'école.

Le maître G intervient sur demande de l'enseignant avec l'accord des parents.

Le psychologue scolaire intervient sur demande des parents.

Il n'y a pas eu, cette année encore d'intervention de maître G (plus axé sur le savoir-être) dans notre école. Plusieurs élèves auraient tiré bénéfice d'une prise en charge G.

La commune alloue toujours un budget de 150 euros pour le RASED et l'équipe pédagogique remercie la municipalité.

#### ➤ Effectifs actuels et prévisionnels

L'école compte actuellement 164 élèves, c'était suffisant pour le maintien de la 7<sup>o</sup> classe.

Mme Lorin effectuera les inscriptions en PS pour la rentrée 2010 dès le mois de janvier.

On peut compter sur environ 20 élèves en PS pour la rentrée.

Il y aura 22 départs d'élèves de CM2.

Il y aura donc avec les données connues à ce jour moins d'élèves à la rentrée 2010 qu'en 2009.

D'autres inscriptions sont à espérer en cours d'année pour maintenir la 7<sup>o</sup> classe.

Avec les données de la carte scolaire 2008-2009, l'école devait compter 165 élèves pour que les 7 classes soient maintenues ; les données pour la rentrée 2009-2010 ne sont pas encore connues.

#### ➤ Sécurité

##### exercice incendie :

Trois exercices doivent être réalisés dans l'année ; cette année deux exercices d'évacuation ont été mis en place de façon impromptue, dont une fois pendant la sieste.

Chaque fois l'école a été évacuée en moins de 4 minutes, ce qui est très satisfaisant.

AFPS : Toutes les enseignantes sont titulaires de l'AFPS.

#### ➤ Compte de la coopérative scolaire : information CELINE

Le budget de la coopérative : il y a un solde créditeur de 3263,90 € euros pour l'année 2008-2009.

290,40 euros sont versés à l'OCCE. Cette somme assure les biens achetés par la coopérative, les parents qui accompagnent les sorties. Cette adhésion permet aussi de gérer un compte financier. La grande majorité des familles paie la cotisation annuelle (1400 euros) et Mme Lorin remercie les familles qui ont effectué des dons.

Les comptes ont été vérifiés en septembre par l'association du Groupement de parents de parents d'élèves lors de la réunion préparatoire des élections ; l'OCCE le fait également.

Les comptes sont à la disposition des parents qui le souhaitent.

##### Le budget mairie :

- 36 € par enfants pour le fonctionnement
- 762 € pour des livres (achats de deux à trois séries par an, il y a équité pour les différents niveaux : ces achats permettent de renouveler des séries, d'avoir une 2<sup>o</sup> série à la maison afin d'alléger le poids du cartable, de renouveler les séries du fait de l'évolution des programmes).
- 2400 € pour le mobilier reporté pour l'équipement de la nouvelle école
- mais achat d'un tableau sérigraphie pour les CE1
- 600 € pour les gros jeux en maternelle (des éléments pour une cuisine/ jouets ont été achetés pour les PS/MS)
- 762 € de fonctionnement direction
- 1 200 € pour les classes transplantées CP/CE2 cette année

- 4220 € voire 5000€ (115 € x 36 semaines + 80 € location piscine) pour l'activité piscine
- Les trajets aller-retour en bus école/gymnase de Septème.

Le CCAS verse 990€ pour les spectacles de Noël : les cycles 1 et 2 ont pu apprécier un spectacle le vendredi 4 décembre au matin et le cycle 3 le jeudi 3 décembre l'après-midi sur le thème des droits de l'enfant.

➤ **Construction et rénovations de l'école, organisation de l'espace quel est le calendrier général des travaux, participation possible aux différentes réunions ?**

La municipalité est invitée aux réunions de chantiers. La municipalité indique qu'une réunion de suivi du chantier avec le coordinateur de chantier et les parents n'est pas possible. Une information concernant ce suivi sera faite à chaque conseil d'école.

➤ **Organisation de l'espace pendant les travaux :**

Les travaux concernant l'école vont commencer courant novembre. Ils dureront moins d'une quinzaine de mois (rénovation et extension réalisées en simultanée).

Pendant les travaux, les classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) ainsi que les parties administratives de l'école (bureau de Madame Lorin, salle de réunions) ont été installées dans des préfabriqués.

Une mise en place d'un périmètre de sécurité sera effectuée (façade de l'ancien bâtiment et dans la cour).

Pour l'école maternelle, les entrées et sorties se feront à côté du portail dans la cour (un portillon sera mis en place).

Pour l'école élémentaire, les entrées et sorties se feront par un portillon mis en place dans la cour vers le préfabriqué de Madame Lorin.

Le portillon métallisé côté place sera définitivement fermé et la clôture de l'école va être refaite.

Questions des parents:

1. Comment accéder directement, en toute sécurité, au portail des élémentaires quand on a un enfant à l'école maternelle ? (liaison élémentaire/maternelle).

La mairie doit réfléchir sur ce point, des barrières faisant le lien entre les deux entrées pourraient être envisagées.

2. Quand les camions travaillant sur le chantier vont-ils accéder à la cour?

Les rotations seront effectuées en dehors des horaires d'entrées et de sorties des enfants à l'école.

➤ **Agrandissement de la cantine : Projet et calendrier ?**

Aucune date ne peut être programmée à ce jour (possibilité d'achat d'un terrain en prévision).

Les travaux des toilettes ont été réalisés (WC avec cuvettes).

Pour réduire le bruit, des tampons ont été ajoutés aux pieds des chaises.

➤ **Visite de contrôle régulière des bâtiments de l'école pourrait-elle avoir lieu avec les différents partenaires de l'école ?**

On peut reconduire l'expérience deux fois par an avec M. Perrier adjoint au maire et Monsieur Lou-Bresson. Les dates sont à fixer ; cela pourrait être courant janvier et juin.

### ➤ Hygiène des toilettes

1. Les parents soulèvent la question des essuie-mains, du savon :

Suite aux consignes sanitaires concernant la grippe A, les essuie-mains ont dû être supprimés dans l'école.

Deux solutions sont envisageables:

- la mairie se renseigne pour savoir s'il est possible d'installer des sèche-mains dans les toilettes, cette solution sera adoptée.

- Les torchons peuvent être remis en place et changés plusieurs fois par jour (deux fois par jour et quatre fois par jour si une épidémie grippale survient).

Il y a toujours du savon dans les réservoirs.

2. Les parents soulèvent la question du nombre de toilettes et se demandent s'il est suffisant.

Concernant l'école élémentaire le nombre de toilettes est le suivant:

- des toilettes à côté des préfabriqués dans la cour avec eau (réservoir) et solution hydro-alcoolique dans les classes.

- deux toilettes dans l'ancien bâtiment (avec savon, eau et papier toilette).

- trois toilettes aux niveaux des classes de CP et CE1, ainsi qu'une toilette handicapé.

C'est suffisant.

Ce nombre sera augmenté après les travaux avec une séparation toilettes filles et toilettes garçons.

3. Les parents soulèvent la question des règles instituées dans chaque classe

Les enseignantes de chaque classe laissent aux élèves la possibilité de se rendre aux toilettes librement quand ils le désirent.

Dans certaines classes, le prénom des enfants se rendant aux toilettes est écrit au tableau afin de savoir qui s'y est rendu, ceci afin de responsabiliser les élèves.

Lors des récréations en élémentaire, les élèves se rendant aux toilettes reçoivent une pince à linge afin de savoir qui est aux toilettes et de limiter le nombre d'enfants présents dans ces lieux en même temps.

Si un problème concernant les règles instituées dans chaque classe survient s'adresser à l'enseignante de la classe concernée.

4. Les parents soulèvent la question des odeurs persistantes dans les toilettes proches sous le préau :

La mairie pense qu'avec la création de l'ouverture d'une porte donnant sur l'extérieur cela pourra résoudre en partie le problème ; d'autre part, un plombier sera contacté pour une réparation des tuyaux.

### ➤ Sécurité : parking, barrières de sécurité, accès ouverts.

1. Les parents soulèvent la question des accès ouverts :

Les accès vont être fermés pendant les travaux (portail métallisé côté place et clôture autour de l'école).

2. Les parents soulèvent la question du parking :

Des problèmes par rapport à la sécurité du parking se posent (descente attenante au parking dangereuse). Un trottoir va être mis en place par la mairie courant janvier 2010 (aménagement du village).

➤ **Organisation des porte-manteaux : installation, changement ?**

Les parents soulèvent la question de l'achat des porte-manteaux initialement prévus dans la salle de motricité pour désengorger l'espace d'accueil en maternelle. Des portes-manteaux ont été achetés et reçus cependant ils ne sont pas installables en l'état à l'endroit initialement prévu : ils sont trop hauts et trop longs pour des maternelles. Ils trouveront leur place dans les nouveaux locaux. Une nouvelle commande a été faite pour 30 porte-manteaux qui seront installés sur toute la longueur de la salle polyvalente afin de faciliter les déplacements. Concernant ceux des classes de CP et CE1, ils devront être changés.

➤ **Projets:**

Différents projets pour cette année sont à prévoir:

**Une sortie à Peaugres** financée par le sou des écoles que nous remercions.

- **Le spectacle des Trois Chardons.**

- **Classe transplantée environnement prévue pour les classes de CP et CE2** dans un centre du département du Doubs la semaine du 03/05/2010 au 07/05/2010. Dossier en cours.

- **Le conseil municipal des enfants** : il a pour but de responsabiliser et sensibiliser les enfants.

Le travail de préparation a été réalisé avec les enseignants (écoles privée et publique).

Dix enfants conseillers municipaux vont être élus pour une période de deux ans (4 CM1, 4 CM2 de l'école publique et 2 de l'école privée).

Les enfants candidats doivent réfléchir à la réalisation de leur projet (budget, mise en place...) et établir un programme qu'ils présenteront lors de la profession de foi à la salle Sainte Barbe.

Le scrutin d'élection est établi selon des règles précises.

Tous les élèves des classes de CM1/CM2 peuvent voter, mais pour être élu, il faut être résident de Oytier Saint Oblas.

La remise des écharpes aura lieu le vendredi 4 décembre à 16h30 lors d'une cérémonie avec les élèves.

Les élèves élus participeront à la cérémonie des vœux de la municipalité ainsi qu'à d'autres manifestations (rédaction d'un document d'autorisation parentale pour participer à ces manifestations).

➤ **Informations:**

Le centre de vaccination pour la grippe A, pour les enfants de Oytier Saint Oblas, se situe à Bourgoin Jallieu et Vienne.

**Le prochain Conseil d'Ecole est fixé au mardi 2 mars à 19H00.**

**Les parents transmettront les points qu'ils souhaitent aborder pour le 02 février.**

A Oytier Saint Oblas, le 20 novembre 2009

Madame LORIN, directrice

Mademoiselle Bojarski, Secrétaire